



Seine et Yvelines
Numérique

2024-CSSYN-002

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 19 mars 2024
AR n° 078-200062248-20240228-lmc1148736-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Modification d'intitulés de postes et mise à jour du tableau des effectifs de Seine-et-Yvelines Numérique

Le 28 février 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 22 février 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le budget de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical.

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité syndical de créer et de transformer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité pour le syndicat Seine-et-Yvelines Numérique (SYN) de modifier les intitulés de postes en lien avec les enjeux du plan de transformation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 - APPROUVE l'harmonisation des fiches de postes et la modification des titres indiqués en rouge dans le tableau annexé à la présente délibération.

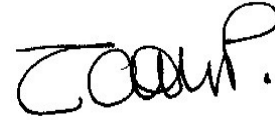
ARTICLE 2 - APPROUVE la création de 2 postes de « référent fonctionnel », Groupe « E » Seuil « 1 » et la création de 2 postes de « chargé(e) d'études », Groupe « E » Seuil « 1 ».

ARTICLE 3 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 012 article 64111.

ARTICLE 4 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Modification d'intitulés de postes et mise à jour du tableau des effectifs de
Seine-et-Yvelines Numérique

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 17

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Patrick STEFANINI, M. Dominique TURPIN.

Absents excusés : 5

M. Pierre Bédier, M. Bertrand Coquard, M. Yves Coscas, M. Jean-Michel Fourgous, M. Jean-Marie Tétart.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
			17

Adopté à l'unanimité